



LE DÉPARTEMENT

Le Département de la Drôme
Déplacements / Service Etudes et Travaux –
POA

MARCHÉ PUBLIC
ACCORD-CADRE DE SERVICES

Inspections détaillées des ouvrages de protection contre les éboulements rocheux - Diagnostics et études géotechniques

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°

20269113

Date limite de remise des plis

13/11/2026 à 11:00

Il est rappelé que les candidats ne sont pas obligés de signer leurs offres au moment de leur dépôt (la signature électronique n'est exigée que pour le prestataire retenu).

1. OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

Le Département de la Drôme

Déplacements / Service Etudes et Travaux – POA

Représentant : Franck SOULIGNAC Président du Conseil départemental

Adresse : Département de la Drôme

26 avenue du Président Herriot

26000 Valence

Téléphone : 04.75.79.26.26

Site internet : <https://www.ladrome.fr>

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Inspections détaillées des ouvrages de protection contre les éboulements rocheux - Diagnostics et études géotechniques**

Inspections détaillées des ouvrages de protection contre les éboulements rocheux - Diagnostics et études géotechniques sur évènement - Diagnostics et études géotechniques sur étude programmée ou étude spécifique

Code CPV	Libellé CPV
71351200-5	Services de conseil en géologie et en géophysique
71332000-4	Services d'ingénierie géotechnique

■ Caractéristiques principales du contrat :

	Objet du contrat	Inspections détaillées des ouvrages de protection contre les éboulements rocheux - Diagnostics et études géotechniques
	Acheteur	Le Département de la Drôme
	Type de contrat	Accord-cadre, à bons de commande sans minimum et avec maximum, mono-attributaire, de services
	Structure	Lot unique
	Lieu d'exécution	Département de la Drôme
	Durée globale maximale	48 mois, à compter du 1 janvier 2027, dont 3 reconductions
	Développement durable	Clause environnementale - Critère environnemental
	Pénalités de retard	50 € par jour de retard
	Variation des prix	Révisibles (formule) : $0,15 + 0,85 \times (INGm/INGo)$
	Nature des prix	Prix mixtes

■ Allotissement :

La consultation n'est pas décomposée en lots pour les motifs suivants : exécution des prestations financièrement plus coûteuse.

Elle est structurée ainsi :

	Délai	Maximum HT
Période initiale	12 mois du 01/01/2027 au 31/12/ 2027	400 000,00 € HT
Reconduction 1	12 mois du 01/01/2028 au 31/12/ 2028	400 000,00 € HT
Reconduction 2	12 mois du 01/01/2029 au 31/12/ 2029	400 000,00 € HT
Reconduction 3	12 mois du 01/01/2030 au 31/12/ 2030	400 000,00 € HT

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ Procédure de passation :

Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique).

■ Déroulé de la procédure :

	Publication de la consultation	Oct 2026
	Retrait du dossier de consultation, élaboration et remise de l'offre par le candidat	Oct 2026
	Ouverture des plis, examen des candidatures et des justificatifs	Nov 2026
	Analyse des offres, demandes de précisions éventuelles	Nov 2026
	Classement des offres et attribution du contrat	Dec 2026
	Information des candidats non retenus	Dec 2026
	Signature et notification du contrat	Dec 2026

**Ce planning est prévisionnel et ne saurait engager la responsabilité de l'acheteur en cas de décalage dans le temps. L'acheteur se laisse la possibilité de le modifier ou de l'ajuster si besoin.*

■ Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://marcel26.fr>.

■ Dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- **RC et ses annexes** (Règlement de la consultation et ses annexes) : Annexe RC : Annexe dématérialisation
- **AE et ses annexes** (Acte d'engagement et ses annexes)
- **Annexe 1** : Temps passé G2PRO
- **CCAP** (Cahier des clauses administratives particulières)
- **CCTP et ses annexes** (Cahier des clauses techniques particulières et ses annexes)
- **DE** (Détail estimatif)

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ Réponse et groupement :

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution. Cependant, en cas de groupement conjoint, le mandataire devra être solidaire.

Le candidat ne peut répondre en tant que candidat individuel s'il est cotraitant d'un autre groupement. De même, il ne peut présenter d'offre en tant que cotraitant dans plusieurs groupements.

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/12/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

■ Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de 4 Mois à compter de la date limite de réception des offres.

■ Régularisation des propositions :

En cas de constatation que des pièces ou informations de candidature sont absentes ou incomplètes, l'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature.

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

■ Modalités de remise des offres :

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux.

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://marcel26.fr>.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Le compte AWS avec lequel vous déposez votre offre doit être à jour (n° SIRET valide et adresse correspondante).

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire de manière électronique.

Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.

Pour plus d'informations sur les certificats :

<https://cyber.gouv.fr/la-liste-nationale-de-confiance>
<https://cyber.gouv.fr/obtenir-un-certificat-de-signature-electronique>

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-après.

Les **copies de sauvegarde** et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

**Hôtel du Département
Service Achats - 1^{er} étage - Bureau 108
26 rue du Président E. Herriot
26026 Valence**

Contact : Marcel26 ou Direction achats, juridique et affaires générales / Service Achats

Si le candidat adresse plusieurs offres différentes, seule la dernière offre reçue sera examinée.

Rappels généraux :

Une signature manuscrite scannée n'a pas d'autre valeur que celle d'une copie et ne peut pas remplacer la signature manuscrite ou électronique (voir annexe au RC « Dématérialisation »).

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Pour toute précision il convient de se reporter à la documentation suivante : <https://www.marches-publics.info/kiosque/conditions-generales.pdf>

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ Variantes :

Les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.

■ Contenu des plis et conditions de participation :

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Situation juridique	
DC1 - Lettre de candidature	<i>Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur https://www.economie.gouv.fr/daj/les-formulaires-de-declaration-du-candidat)</i>
DC2 - Déclaration du candidat	<i>Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (DC2 disponible sur https://www.economie.gouv.fr/daj/les-formulaires-de-declaration-du-candidat)</i>
Capacité technique et professionnelle	
DC4 (sous-traitance) ou autre engagement d'un opérateur économique (sous-traitant envisagé le cas échéant)	<i>Afin de compléter ses compétences et références obligatoires à la candidature, le candidat peut présenter l'engagement d'un opérateur économique soit par une DC4 soit par une lettre d'engagement du sous-traitant envisagé, preuve de ses capacités à l'appui.</i>
Capacité technique et professionnelle : minima exigés	
Certificats de qualifications professionnelles	<i>Certificats de qualifications professionnelles : Des certificats de qualification professionnelle établis par des organismes indépendants. L'acheteur accepte tout moyen de preuve équivalent ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres Etats membres ;</i>
Références fournitures et services	<i>Liste des principales fournitures ou des principaux services effectués (3 dernières années) indiquant le montant, la date et le destinataire, prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique</i>

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf).

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
AE et ses annexes	Acte d'engagement et ses annexes
BPU valant DE	Bordereau des prix valant Détail Estimatif, exigé au format tableur avec 2 décimales maxi (possibilité de joindre une copie PDF par sécurité).
Mémoire environnemental	Ce document contiendra les éléments permettant le jugement de la valeur environnementale, fixés à l'article Critères de jugement des offres
Mémoire technique	Ce document contiendra les éléments permettant le jugement de la valeur technique, fixés à l'article Critères de jugement des offres

Merci de présenter vos documents dans des **fichiers distincts** (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf etc).

Il est inutile d'ajouter des documents qui ne sont pas listés ci-dessus.

De la même manière, il vous est demandé de réduire au maximum le **poids** des fichiers afin de limiter notre impact environnemental lié au stockage de toutes ces données (attention au scan couleur à forte résolution).

Merci de conserver le **nommage** des fichiers du DCE.

Pour tous les documents autres que les pièces du DCE, merci de respecter les règles de nommage informatiques suivantes : pas de caractères spéciaux tels que - ° : é ' à.

Notre arborescence informatique étant déjà complexe, merci de réduire le nom des documents afin que nous puissions ouvrir vos fichiers. La longueur maximale du chemin sous Windows est de 244 caractères. Notre arborescence en prend déjà entre 100 et 150, veuillez donc ne pas saisir de noms dépassant 90 caractères.



 : En cas de non-respect de ces consignes, les fichiers seront renvoyés au titulaire pour renommage et réduction du poids, conformément aux consignes données.

4. JUGEMENTS DES OFFRES ET ATTRIBUTION

■ Critères de jugement des offres :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère	Complément
1. Prix issu du détail estimatif indicatif global (24 points)	Le montant de l'offre globale sera comparé avec l'offre globale la moins-disante selon le mode de calcul suivant : Note offre étudiée = Note maxi * (montant de l'offre la moins chère / montant de l'offre à étudier)
2. Valeur technique (35 points)	Valeur technique appréciée au regard des critères énoncés ci-dessous.
Volet 1 : Moyens humain (7 pts)	1 - Organigramme de l'entreprise : 1pt 2 – Identification de la personne référente et des intervenants selon les différentes missions : 2pts 3 – Expérience et compétences de la personne référente et des intervenants en fonction des thématiques/tâches (CV, références) : 2pts 4 – Expérience et compétences et des intervenants dans le cadre des interventions d'urgence (CV, références) : 2pts
Volet 2 : Organisation et délais	1 – Organisation et moyens mis en place dans le cadre

Critère	Complément
d'intervention (11 pts)	d'intervention d'urgence : 3pts 2 – Délais d'intervention pour les cas urgents (événement climatologique exceptionnel ou cas de force majeur) – (4x (délai moins disant/délai offre à noter)) : 4pts 3 – Délais de remise de rapport en cas d'urgence - (4x(délai moins disant/délai offre à noter)) : 4pts
Volet 3 : Exemple de rapport d'inspection détaillée (3 pts)	1 – Mise en forme générale : 0,5pt 2 – Illustrations (plans de situation, schémas, photos, etc.) : 0,5pt 3 – Description des désordres : 1pt 4 – Description des travaux à envisager : 1pt
Volet 4 : Exemples de rapports d'études d'avant-projet G2AVP et de projet G2 PRO (3 pts)	1 – Mise en forme générale : 0,5pt 2 – Illustrations (plans, schémas, photos, etc.) : 0,5pt 3 – Description des problématiques : 1pt 4 – Description des travaux et solutions à envisager : 1pt
Volet 5 : Exemples de rapport d'intervention à la suite d'urgence (3 pts)	1 – Mise en forme générale : 0,5pt 2 – Illustrations (plans, schémas, photos, etc.) : 0,5pt 3 – Description des problématiques : 1pt 4 – Description des travaux et solutions à envisager en urgence et à court ou moyen terme : 1pt
Volet 6 : Moyens matériels (3 pts)	1 – Moyens et outils prévus pour les visites terrain (inspections, intervention d'urgence, études, reconnaissances terrain) : 1,5pts 2 – Description des logiciels utilisés (modélisation 2D ou 3D, autres logiciels géotechniques) et leur manuels/notices : 1,5pts
Volet 7 : Tableau calcul du temps passé pour mission G2-PRO - Cas courants (5 pts)	1 – Confortement par boulon d'ancrage avec note de calcul (Nbre total de jours moins disant/Nbre total de jours offre à noter) : 1pt 2 – Confortement par filet plaqué avec note de calcul (Nbre total de jours moins disant/Nbre total de jours offre à noter) : 1pt 3 – Grillage plaqué ou pendu (Nbre total de jours moins disant/Nbre total de jours offre à noter) : 1pt 4 – Ecran de filet, barrière grillagée (Nbre total de jours moins disant/Nbre total de jours offre à noter) : 1pt 5 – Merlon (Nbre total de jours moins disant/Nbre total de jours offre à noter) : 1pt
3. Performance environnementale (5 points)	Performance environnementale appréciée au regard des critères énoncés ci-dessous.
Volet 1 - Label environnemental ou politique interne de réduction des gaz à effet de serre. (2 pts)	
Volet 2 - Politique d'achat responsables (2 pts)	
Volet 3 - Plan de sobriété numérique (1 pts)	
4. Prix issu de détails estimatifs	La liste de prix retenus pour établir les détails estimatifs

Critère	Complément
masqués (36 points)	masqués seront complétés à l'analyse, par les prix renseignés par le candidat. Les montants ainsi obtenus seront comparés avec les devis estimatifs les moins-disant selon le mode de calcul suivant :
BM1 (12 pts)	Note détail estimatif masqué étudié :
BM2 (12 pts)	Note maxi * (montant du détail estimatif le moins cher
BM3 (12 pts)	/ montant du détail estimatif étudié)

Modalités de calcul des notes :

Les critères sont notés en points.

Les sous-critères sont notés en points

La note totale est notée sur **100,00**.

Les fichiers des chantiers masqués ont été déposés à la DDPP afin de garantir le respect des principes de la commande publique, notamment l'égalité de traitement des candidats et l'absence de modification de ces fichiers en cours d'analyse.

En cas d'égalité de note, après pondération, sera retenue l'offre qui aura obtenu la note la plus élevée du critère le plus important. En cas d'égalité de pondération entre 2 critères, on appliquera un calcul à 3 décimales.

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite, fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat. L'offre est rejetée en l'absence de justifications suffisantes après demande adressée par l'acheteur
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

■ **Offres anormalement basses :**

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de justification du prix ou des coûts proposés assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

■ **Justificatifs à fournir par l'attributaire :**

Avant notification du contrat, l'attributaire doit fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Attestation assurance RC	
Attestation sur l'honneur relative aux sanctions contre la Russie	
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise
Document d'habilitation (pouvoirs) du mandataire par les autres membres du groupement	Précisant les conditions de cette habilitation (uniquement en cas de groupement)
Justificatif d'immatriculation	
Liste salariés étrangers soumis à autorisation de travail	
Pouvoirs des personnes habilitées à engager la société	Si le signataire n'est pas le représentant légal de la société, le candidat produit les pouvoirs des personnes habilitées à l'engager juridiquement.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir, au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite sur le profil d'acheteur : <https://marcel26.fr>. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

■ Voies et délais de recours

Les recours ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

En application du décret n°2018-251 du 6 avril 2018, la saisine de la juridiction peut se faire via l'application « Télérecours citoyens » figurant sur le site www.telerecours.fr ou adressés à :

Tribunal Administratif de Grenoble
 2 place de Verdun
 38022 Grenoble
 Téléphone : 04 76 42 90 00
 Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr
 Télécopie : 04 76 51 89 44
 Site internet : <https://grenoble.tribunal-administratif.fr>

UTILISATION DES DONNÉES A CARACTÈRE PERSONNEL FOURNIES DANS LE CADRE DE LA PRÉSENTE CONSULTATION

1 Protection et confidentialité des informations :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques, en particulier celles à caractère industriel et commercial.

Toutes les données personnelles recueillies dans le cadre de la présente consultation seront protégées conformément aux normes de sécurité en vigueur notamment un accès restreint aux personnes autorisées.

2 Finalités du traitement des données :

Conformément au règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016, relatif à la protection des données à caractère personnel (RGPD), les données personnelles collectées sont utilisées exclusivement pour les finalités suivantes :

Vérification de la conformité des candidatures et des offres présentées. Analyse des candidatures et des offres dans le cadre de la procédure de passation du marché. Suivi et traçabilité de la procédure de consultation. Exécution du contrat avec l'attributaire dans les conditions spécifiées dans le marché.

3 Communication des données à des tiers :

Les données personnelles ne seront communiquées à aucun tiers non habilité, sauf pour les besoins strictement liés aux finalités décrites ci-dessus. Si le traitement des données nécessite l'intervention de sous-traitants ou de prestataires externes, ceux-ci seront soumis aux mêmes obligations de confidentialité et de protection des données.

4 Utilisation des données à des fins de prospection :

Les adresses électroniques et autres coordonnées fournies par les candidats pourront être utilisées par l'acheteur pour des fins de prospection et d'actions de sourcing uniquement avec le consentement des intéressés. Ce consentement pourra être retiré à tout moment par les personnes concernées.

5 Droits des personnes concernées :

Conformément au RGPD, les personnes dont les données personnelles sont collectées disposent des droits suivants :

Droit d'accès : obtenir la confirmation que leurs données sont traitées, et accéder à ces données. Droit de rectification : demander la correction des données inexacts ou incomplètes. Droit à l'effacement : demander la suppression de leurs données, sous réserve des obligations légales de conservation. Droit d'opposition : s'opposer au traitement de leurs données pour des motifs légitimes.

Ces droits peuvent être exercés en contactant le service acheteur désigné dans le règlement de consultation, ou directement le Délégué à la Protection des Données (DPO) à l'adresse suivante : dpo@ladrome.fr.

En cas de difficulté, les personnes concernées peuvent également introduire une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr) ou par voie postale à l'adresse suivante : CNIL, 3 place Fontenoy TSA 80715 75334 Paris Cedex.

6 Transferts internationaux de données :

Aucun transfert de données personnelles vers des pays en dehors de l'Union européenne ne sera effectué sans garantir un niveau de protection des données équivalent à celui en vigueur dans l'UE. Si un tel transfert devenait nécessaire, les opérateurs économiques en seraient informés au préalable, et leur consentement serait recueilli si requis par la loi.

7 Durée de conservation des données :

Les données personnelles seront conservées selon les durées prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique, et archivées conformément aux dispositions légales applicables, y compris les obligations de conservation pour des besoins de preuve ou de suivi. À l'issue de cette période, les données seront soit anonymisées, soit supprimées de manière sécurisée.

8 Mise à jour de la politique de protection des données :

Cette politique de protection des données sera revue régulièrement afin de s'assurer de sa conformité avec les évolutions législatives, réglementaires et les meilleures pratiques en matière de protection des données. Les mises à jour seront communiquées aux opérateurs économiques dans les meilleurs délais.



Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)
[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)
[Médiateur des entreprises](#)
[CCAG Prestations intellectuelles du 30 mars 2021](#)